
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2015

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune d'**OCTEVILLE SUR MER** (Département de la Seine Maritime)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL : Sous réserve de l'obtention de la délibération du Conseil Municipal, demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelle cadastrée section AA numéro 88, pour une contenance de 584 m².

POS/PLU : PLU : Zone UCp

PROJET : Maintien d'un cabinet médical

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **18 avril 2016 - Avis favorable.**

PROPRIÉTAIRE : **SCI DU PUIITS**

ÉVALUATION
DOMANIALE : 31 mars 2016 – 225 000 € + 10 % de marge de négociation + 10.000,00 € de commission due à l'Agence COM@LAMAISON

IMPUTATION : **Compte n°920 264 – OCTEVILLE SUR MER "Cabinet médical"**
Enveloppe projet : 247 000€

ROUEN le 4 mai 2016

Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,


Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Gilles GAL